

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 20 avril 2012 modifiant l'arrêté du 24 mars 2006
relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

NOR : DEVL1203356A

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-2 et R. 424-9 ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau ;
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 13 mars 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A la ligne « vanneau huppé » du tableau de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2006 susvisé, dans les trois colonnes, les mots : « 15 octobre, à 7 h 30 » sont remplacés par les mots : « ouverture générale ».

Art. 2. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice de l'eau
et de la biodiversité,*

O. GAUTHIER